

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Jean Batou, Jean Burgermeister,  
Pablo Cruchon, Rémy Pagani, Pierre Vanek,  
Salika Wenger, Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 13 avril 2021*

## **Proposition de résolution**

**Face à la crise et au nouveau contexte politique international, un changement de cap fiscal s'impose !** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

et

vu l'article 155, alinéas 4 et 6, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

considérant

- la crise sanitaire, économique et sociale exceptionnelle que traverse le monde, la Suisse et notre canton en conséquence de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires prises pour en contenir l'aggravation depuis plus d'un an, et dont on peine à voir la fin ;
- la nouvelle disposition de l'article 155, alinéa 4, de la constitution de la République et canton de Genève, adoptée l'an dernier par le corps électoral, qui prévoit que « l'Etat agit en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale » ;
- l'élection d'une nouvelle majorité rose et verte au Conseil d'Etat genevois qui a fait campagne pour un « changement de cap » ;

- l'opposition des partis aujourd'hui majoritaires au gouvernement à la baisse de moitié de l'imposition des entreprises mise en place par l'ancienne majorité de droite avant l'irruption de la crise actuelle ;
- la décision du gouverneur de l'Etat de New York de relever les impôts des entreprises et des hauts revenus pour faire face aux déficits actuels des finances publiques ;
- la décision du nouveau président des Etats-Unis Joe Biden de relever l'imposition des bénéficiaires des entreprises d'un tiers, soit de 21% à 28%, et ceci durant les 15 ans à venir, pour financer un plan d'investissement à hauteur de 2500 milliards de dollars sur 7 ans ;
- l'appel à tous les Etats lancé le 5 avril dernier par Janet Yellen, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, en vue de la fixation à 21% d'un taux international plancher d'imposition des bénéficiaires des entreprises ;
- la réaction immédiatement favorable de nos deux grands voisins, la France et l'Allemagne, le ministre des Finances allemand Olaf Scholz n'excluant pas même, selon le *Financial Times* du 7 avril, la conclusion d'un accord international encore dans le courant de l'année 2021 ;
- le commentaire fait par le chef des affaires fiscales du FMI, Vitor Gaspar, selon lequel : « Le changement de position des Etats-Unis dans ces négociations marque une évolution cruciale. Ce développement rend beaucoup plus probable la fin de la course à la réduction des taxes sur les revenus des entreprises. » (*Financial Times*, 7 avril 2021) ;
- la menace explicite faite aux entreprises multinationales qui établiraient leur siège dans un « paradis fiscal », notamment la Suisse, de se voir taxées de façon compensatoire aux Etats-Unis ou en Europe,

invite le Conseil d'Etat

- à déposer un projet de loi pour le relèvement du taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises, de 13,9% à 18,5%, soit d'un tiers, sur 15 ans, comme le propose aujourd'hui le président des Etats-Unis Joe Biden, ce qui demeure 3,5 points en dessous du plancher international discuté par les Etats-Unis ;
- à affecter la part des recettes nouvelles dégagées par l'augmentation de ce taux de 13,9 à 16,7%, soit environ 400 millions par an, au comblement du manque à gagner causé par la mise en œuvre de la RFFA dans les recettes ordinaires de l'Etat et des communes à l'horizon 2024 ;

- à affecter la part des recettes supplémentaires dégagées par la hausse de ce taux, de 16,7 à 18,5%, soit quelque 255 millions par an sur 15 ans (un total de 3,8 milliards de francs) au financement d'un vaste plan d'investissements cantonal dans des infrastructures à finalité sociale et écologique, créatrices d'emplois locaux,

demande à l'Assemblée fédérale

- de répondre favorablement à l'interpellation de Janet Yellen, secrétaire du Trésor des Etats-Unis, en fixant un taux cumulé plancher de 21% pour l'imposition des bénéfiques des entreprises par la Confédération et les cantons ;
- de relever de 2,5 points, soit de de 8,5 à 11,0% le taux d'imposition des bénéfiques des entreprises à teneur de l'IFD et d'affecter les recettes supplémentaires ainsi dégagées (3,1 milliards selon les données disponibles pour 2017) au financement de l'AVS ;
- de fixer un taux d'imposition plancher effectif de 10,0% pour l'imposition des cantons dans la LHID, ceux-ci restant bien entendu libres de fixer des taux plus élevés.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

La version finale de la troisième révision de l'imposition des entreprises, proposées par le Conseil fédéral et les Chambres sous le nom de RFFA, mais aussi par le Conseil d'Etat de notre canton pour ce qui est de son application genevoise, doit être profondément amendée aujourd'hui, le plus rapidement possible, pour faire face à deux changements majeurs de la situation internationale :

1. Tout d'abord, la pandémie de Covid-19 qui a fait 3 millions de morts enregistrés dans le monde (sans doute sensiblement plus si l'on tient compte de l'enregistrement défectueux des causes de décès dans le Sud global), impliquant des mesures de prévention sanitaire sans précédent avec une incidence majeure sur la société et l'économie planétaires. En 2020, le PIB mondial aurait reculé de 5,6%, ce qui représente la plus forte baisse depuis la Seconde Guerre mondiale.
2. Ensuite, le changement d'administration à la tête de la première économie mondiale se traduit un changement de politique fiscale, qu'illustre : a) la proposition faite par le président Joe Biden de relever l'imposition des bénéfices des entreprises de 21 à 28% sur 15 ans afin de financer un plan d'investissement de 2500 milliards de dollars sur 7 ans dans les infrastructures (rappelons qu'il s'agit de l'impôt fédéral, auquel il faut ajouter les impôts des Etats et des municipalités) ; b) la hausse décidée de l'imposition des sociétés et des hauts revenus dans l'Etat de New York ; c) l'appel de sa secrétaire du Trésor, Janet Yellen, à tous les Etats du monde pour fixer un taux plancher d'imposition des bénéfices des entreprises de 21% à l'échelle mondiale ; d) la réponse immédiate favorable de la France et de l'Allemagne.

Il faut en effet noter que la principale justification de la baisse massive de la fiscalité des personnes morales introduite par la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III, puis RFFA) était d'aligner les taux appliqués aux entreprises « à statut » – qui ont l'essentiel de leurs activités à l'étranger –, comme l'exigeaient l'OCDE et l'UE, sur ceux des autres sociétés.

Or, la nouvelle donne politique internationale devrait conduire à une hausse massive de l'imposition de nos anciennes sociétés « à statut », menacées de se voir taxées de façon compensatoire aux Etats-Unis et en

Europe, alors que les autres entreprises suisses bénéficieraient seules des dispositions de la RFFA, ce qui contredirait les buts explicites de cette réforme. Sans compter que le maintien de taux d'imposition effectifs des bénéficiaires en Suisse de 13,9%, voire moins, représenterait un dumping fiscal massif par rapport à un plancher international à 21%, adopté par nos principaux partenaires économiques, exposant la Suisse à des représailles.

### **Sortir de la crise du budget de fonctionnement et financer un plan d'investissement social et écologique sur 15 ans**

Pour les deux raisons précitées, nous pensons qu'il faut changer de cap au plus vite et relever le taux d'imposition des entreprises genevoises d'un tiers pour une durée de 15 ans, comme le propose le président US, en restant malgré cela 2,5 points en deçà de la proposition faite aux autres Etats du monde par le gouvernement états-unien.

Le surcroît de recettes ainsi obtenues serait affecté :

- d'une part, à combler le manque à gagner, à l'horizon 2024, dû à la mise en œuvre de la RFFA en élevant le taux d'imposition de 13,9 à 16,7%<sup>1</sup> ;
- d'autre part, à financer un plan extraordinaire de développement des infrastructures de l'ordre de 255 millions de francs par an sur 15 ans ciblant des finalités sociales et écologiques (logement social, structures d'accueil de la petite enfance, des personnes âgées et en situation de handicap, hôpitaux, soins à domicile, enseignement, culture, sports, isolation thermique des bâtiments, transports publics, aménagements cyclistes et piétonniers, arborisation, etc.), créateur aussi d'emplois locaux et de revenus supplémentaires pour notre canton et nos communes.

### **Souscrire à l'appel de Janet Yellen, secrétaire au Trésor du gouvernement des Etats-Unis, en dégageant 3,1 milliards de plus pour l'AVS**

En même temps, nous proposons que notre Grand Conseil fasse usage de son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales pour demander que la

---

<sup>1</sup> Le taux de 16%, réputé neutre au cours des travaux qui ont mené à l'adoption de la RFFA, avait sans doute été légèrement sous-estimé par l'AFC. En effet, selon les derniers chiffres fournis par elle, l'élévation de 0,5 point de pourcentage du taux, de 13,49% à 13,99%, dans le projet de loi finalement adopté, devait permettre de réduire le manque à gagner de 57,5 millions pour l'Etat et de 13,4 millions pour les communes (mes calculs d'après le rapport PL 12006-A, p. 191). Nos évaluations ont été calculées sur cette base, qui ne servent qu'à donner des ordres de grandeur.

Suisse répond favorablement à l'appel des Etats-Unis en relevant d'un tiers le taux d'imposition fédéral des bénéficiaires des entreprises, prévu à l'art. 68 LIPD, soit de 8,5% à 11,5%, et en fixant un taux cantonal plancher effectif de 9,5%, soit un total de 21% au minimum, les cantons demeurant bien sûr libres d'appliquer des taux supérieurs.

La fixation d'un tel plancher pour les cantons dans la LHID à l'initiative de Genève représenterait une première traduction de l'article 155 de la constitution genevoise, dont l'alinéa 4 (nouveau), adopté l'an dernier par le corps électoral, prévoit que « L'Etat agit en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale ».

Par ailleurs, la hausse de l'imposition fédérale de 3 points prévue à teneur de l'IFD devrait rapporter au moins 3,1 milliards supplémentaires de façon pérenne aux caisses de la Confédération (chiffres de 2017), que notre résolution propose d'affecter intégralement à l'AVS.

En effet, le niveau d'endettement actuel extrêmement faible de la Confédération permettrait de lancer un programme d'investissements national de grande envergure dans les infrastructures sociales et écologiques en recourant à l'emprunt. Ceci aurait l'avantage supplémentaire de réduire l'écart abyssal du taux d'endettement de la Suisse par rapport à celui des autres pays de l'OCDE qui s'est encore accru à la faveur de la crise actuelle, réduisant ainsi un peu la pression à la hausse sur le franc suisse.

### **Pointer le véritable changement de cap dont nous avons besoin**

Il est certes possible, et nous en sommes pleinement conscients, que cette résolution de bon sens ne soit pas soutenue par une majorité du Grand Conseil actuel, dominé par une droite élargie totalement inféodée à la place financière. Cependant, rien n'empêcherait le Conseil d'Etat à majorité rose-verte de déposer un projet de loi allant dans le sens de notre résolution, qui constituerait un signal politique extrêmement fort à l'adresse de la population.

Dans un tel cas de figure, le refus du parlement de faire un pas significatif dans cette direction devrait inciter à la formation d'un large front de gauche et écologiste afin de transformer une telle résolution en initiative populaire, donnant corps au véritable changement de cap social et écologique que bon nombre d'habitantes et d'habitants de notre canton appellent de leurs vœux.

En vous priant de faire bon accueil à cette proposition de résolution, nous vous appelons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à lui apporter votre soutien.